

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
23 MAI 2024

DATE de PUBLICATION  
3 JUIN 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 28  
Votants : 35

L'an deux mille vingt-quatre,  
le 28 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - M. Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET.

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE**  
**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Isabelle DESMOTS**  
**Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE**  
**M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°47-2024 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES MISSIONS D'ETUDES ET DE  
MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES A L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, indique qu'une consultation a été lancée pour les missions d'études et de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement d'itinéraires cyclables.

Ce nouveau marché est un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre passé en procédure formalisée ouverte avec un maximum. Il est composé de tranches fermes pour 4 itinéraires et d'une tranche optionnelle pour 1 itinéraire. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire selon les stipulations de chaque marché subséquent. La durée de l'accord-cadre est de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans.

Ce marché n'a pas été alloti en raison de sa nature.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %,
- Valeur technique : 40 %, décomposée en deux sous-critères :
  1. Pertinence de la méthodologie : 20 %,
  2. Qualité et compétences de l'équipe en charge de la mission : 20 %,
- Développement durable : 20 %.

40 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 8 ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 23 avril 2024, après analyse des offres reçues, a décidé :

- De retenir l'offre de la société 2LM de La Haye Fouassière en groupement avec ADEPE de Rennes, classée première, pour un montant maximum de 169 755,00 € HT pour les 5 itinéraires et de 33 375,00 € HT pour les missions complémentaires, sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans),
- De retenir l'offre de la société OKARÉ INGÉNIEURIE de Quéven en groupement avec Atelier NAGA de Vannes, DERVENN de Betton et INGAMO d'Hermanville-sur-Mer, classée deuxième, pour un montant maximum de 161 473,00 € HT pour les 5 itinéraires et de 15 260,00 € HT pour les missions complémentaires, sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans),
- De retenir l'offre de la société GÉO BRETAGNE SUD de Vannes en groupement avec EOL de Vannes et VIZEA de Malakoff, classée troisième, pour un montant maximum de 189 567,00 € HT pour les 5 itinéraires et de 14 580,00 € HT pour les missions complémentaires, sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**M. Bertrand ROBERDEL sort de la salle et ne prend pas part au vote**) :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les sociétés 2LM en groupement avec ADEPE, OKARÉ INGÉNIEURIE en groupement avec Atelier NAGA, DERVENN et INGAMO, GÉO BRETAGNE SUD en groupement avec EOL et VIZEA et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 31/05/2024

Le Président,

